



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

UNEP(OCA)/MED WG.2/2
1er août 1988

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Première réunion du Comité
socio-économique

Athènes, 27-29 septembre 1988

ORDRE DU JOUR ANNOTE

PNUE

Athènes, 1988

Le présent document n'est pas une traduction officielle du Service des Conférences et du Conseil d'Administration du PNUE.

Le présent document n'a pas été édité officiellement par le Service des Conférences et du Conseil d'Administration du PNUE.

Introduction

La réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone a convenu lors de sa Cinquième réunion Ordinaire (Athènes, 7-11 septembre 1987, document UNEP/IG.74/5) que les Structures focales nationales pour le Plan Bleu et le Programme d'actions prioritaires seraient remplacées par un Comité socio-économique dont les fonctions sont décrites au paragraphe 22 du document UNEP/IG/74.3/Add.2.

Par conséquent, la présente réunion, la Première réunion du Comité socio-économique aura pour tâche d'examiner et d'évaluer les activités du Plan Bleu et du Programme d'actions prioritaires en 1987/1988 et d'approuver les activités et implications budgétaires pour 1989.

Le secrétariat a préparé les annotations suivantes à l'ordre du jour proposé pour la réunion en vue d'aider le Comité dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte à 10 heures le mardi 27 septembre 1988 dans la salle de conférence de l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée, Athènes, par le représentant du Directeur exécutif du PNUE. Toutes les Structures focales du PAM ont été invitées à envoyer des représentants en tenant compte des sujets spécifiques de la réunion. Des représentants des organisations internationales appropriées et des centres d'activités régionales du PB et du PAP ont également été invités à assister à la réunion.

Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur

Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs s'appliquera à la réunion (UNEP/IG/43/6, annexe XI).

Point 3 de l'ordre du jour - Election du Bureau

La réunion sera invitée à élire un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire, proposé dans le document UNEP(OCA)/MED WG.2/1 et annoté dans le présent document, sera proposé à la réunion en vue de son adoption.

Point 5 de l'ordre du jour - Organisation des travaux

Etant donné le travail à accomplir, il est proposé que le Comité ne délibère qu'en séance plénière. Le Bureau de la réunion en consultation avec le secrétariat aura la possibilité de former des groupes de discussion ad hoc ou des sous-comités de rédaction. La réunion examinera et adoptera l'emploi du temps proposé qui figure en annexe au présent document. L'interprétation simultanée en français et en anglais sera assurée pour toutes les sessions plénières.

Point 6 de l'ordre du jour - Rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Plan Bleu en 1987/1988, activités proposées et implications budgétaires pour 1989

Le secrétariat présentera le document UNEP(OCA)/MED WG.2/3 que le CAR/PB a préparé. Le document comprend dans la première partie des informations sur les activités accomplies ou en cours de mise en oeuvre par le CAR/PB pendant la période 1987/1988. Dans une deuxième partie, le document présente les activités à mener en 1989, avec leurs implications budgétaires. Le Comité sera chargé de commenter les activités menées en 1987/1988, d'en prendre note et sur cette base de recommander un plan de travail et la ventilation du budget pour 1989, en tenant compte des recommandations de la dernière réunion du Comité d'orientation (Sophia Antipolis, 21-22 juin 1988, document UNEP(OCA)/MED WG.2/Inf.4).

Point 7 de l'ordre du jour - Rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Programme d'actions prioritaires en 1987/1988, activités proposées et implications budgétaires pour 1989

Le secrétariat présentera le document UNEP(OCA)/MED WG.2/4 que le CAR/PAP a préparé. Le document comprend des informations sur la mise en oeuvre du Programme d'actions prioritaires en 1987. La réunion est priée de le commenter et d'en prendre note.

Le secrétariat présentera également le document UNEP(OCA)/MED WG.2/5 préparé par le CAR/PAP. Le document comprend des informations sur les activités menées par le CAR/PAP de janvier à juin 1988. La réunion est priée de commenter le document et d'en prendre note.

Le secrétariat présentera encore le document UNEP(OCA)/MED WG.2/6 préparé par le CAR/PAP. Le document comprend des informations sur les activités proposées et les implications budgétaires pour le Programme d'actions prioritaires en 1989. La réunion sera priée d'analyser et de réviser comme il conviendra les activités pour 1989 et leurs incidences budgétaires, en tenant compte du fait que les Parties contractantes ont adopté le Programme des activités du PAP pour 1989 lors de la Cinquième réunion ordinaire (Athènes, 7-11 septembre 1987, document UNEP/IG.74/5, section II,F).

Point 8 de l'ordre du jour - Questions diverses

Tout autre sujet relatif au Plan Bleu ou au Programme d'actions prioritaires porté à l'attention de la réunion par les participants ou le secrétariat sera discuté à ce point de l'ordre du jour.

Point 9 de l'ordre du jour - Adoption du rapport

Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

Point 10 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion

Il est prévu que la réunion soit close par son Président et le représentant du Directeur exécutif du PNUE jeudi 29 septembre 1988 à 18 heures.

Emploi du temps proposé

Mardi 27 septembre	matin après-midi	1, 2, 3, 4, 5, 6 6 (suite)
Mercredi 28 septembre	matin après-midi	7 7 (suite)
Jeudi 29 septembre	matin après-midi	8, 9 9 (suite), 10